

Commune de **GRANDVILLARS**

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du sept avril deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : MM. Jean Locatelli, Jean-Marc Pelletier, Mme Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie Cottet, adjoints ; MM. Yves Carpentier, François Enderlin, Christian Gaillard, Christophe Regnault, Gabriel Kueny, Djamel Benisid, Mmes Agnès Ligier, Evelyne Schmitt, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline Hamadi, Catherine Crépin.

Absents excusés :
Absents excusés ayant
donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Ben Aïssa AIT TALEB	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Sophie GUYON, Lise OLEI.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2023
2. Vote du compte administratif 2022 COMMUNE
3. Vote du compte administratif 2022 BOIS
4. Vote du compte administratif 2022 RESIDENCE DES FORGES
5. Approbation du compte de gestion 2022 COMMUNE
6. Approbation du compte de gestion 2022 BOIS
7. Approbation du compte de gestion 2022 RESIDENCE DES FORGES
8. Affectation des résultats 2022 COMMUNE
9. Affectation des résultats 2022 BOIS
10. Affectation des résultats 2022 RESIDENCE DES FORGES
11. Vote du Budget Primitif 2023 COMMUNE
12. Vote du Budget Primitif 2023 BOIS
13. Vote du Budget Primitif 2023 RESIDENCE DES FORGES
14. Vote des taux 2023
15. Travaux sylvicoles en 2023 : devis ONF
16. Remise de loyer à la MARPA
17. Signature de deux parcours emploi compétences
18. Création de deux postes de médecin territorial
19. Création d'un poste de secrétaire coordinateur(trice) médical(e)
20. Convention d'occupation du domaine public
21. Signature de la convention avantage bibliothèque 2023/2024
22. Convention de mise à disposition d'un service SIG avec TDE90
23. Demande de subventions

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041301-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

APPROBATION DU PROCES-
VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 24/04/2023
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 26 janvier 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal,

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de :

- Valider le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2023.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041305-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 21

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. me Anissa BRIKH.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF BUDGET
COMMUNE 2022

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 COMMUNE dressé par le Receveur municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2022 qui s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	3 567 574,75 €
DEPENSES	2 916 358,71 €
Solde 2022	651 216,04 €
Résultat à affecter	651 216,04 €

Section d'investissement :

RECETTES	1 060 268,25 €
DEPENSES	1 285 394,67 €
Solde 2022	- 225 126,42 €
Solde antérieur reporté	- 435 957,59 €
Résultat 2022 cumulé	- 661 084,01 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame Anissa Brikh,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget principal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041306-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 18

de conseillers en exercice 22

de votants 21

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. me Anissa BRIKH.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU COMPTE

ADMINISTRATIF BUDGET BOIS
2022

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 24/04/2023
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 BOIS dressé par le Receveur municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2022 qui s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	40 841,55 €
DEPENSES	5 022,20 €
Solde 2022	35 583,08 €
Solde antérieur	8 057,48 €
Résultat à reporter	43 640,56 €

Section d'investissement

RECETTES	19 766,61 €
DEPENSES	6 578,70 €
Solde 2022	13 187,91 €
Solde antérieur	- 5 877,61 €
Solde d'investissement cumulé	7 310,30 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame Anissa BRIKH,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget BOIS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041307-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE
de présents 18
de conseillers en exercice 22
de votants 21

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. me Anissa BRIKH.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF BUDGET
RESIDENCE DES FORGES 2022

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 RESIDENCE DES FORGES dressé par le Receveur municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2022 qui s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	49 239,40 €
DEPENSES	18 751,59 €
Résultat à affecter	30 487,81 €

Section d'investissement

RECETTES	30 953,55 €
DEPENSES	49 236,14 €
Solde 2022	- 18 282,59 €
Report antérieur	- 136 320,25 €
Solde à reporter	- 154 602,84 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame Anissa BRIKH,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget RESIDENCE DES FORGES.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041302-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mme Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoints; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION DU RECEVEUR
BUDGET COMMUNE 2022

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur en poste à Delle et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Adopte le compte de gestion 2022 du budget COMMUNE**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041303-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mme Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION DU RECEVEUR
BUDGET BOIS 2022

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur en poste à Delle et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Adopte le compte de gestion 2022 du budget BOIS**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041304-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mme Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoints; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION DU RECEVEUR
BUDGET RESIDENCE DES
FORGES 2022

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 24/04/2023
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur en poste à Delle et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Adopte le compte de gestion 2022 du budget RESIDENCE DES FORGES**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041308-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AFFECTATION DES RESULTATS
2022 BUDGET COMMUNE

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le compte administratif 2022, faisant apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 651 216,04 € et un déficit d'investissement cumulé de 661 084,01 €,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'affecter 651 216,04 € au budget primitif 2023 au compte 1068 IR
- De reporter en section d'investissement le déficit de 661 084,01 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041309-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AFFECTATION DES RESULTATS
2022 BUDGET BOIS

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le compte administratif 2022 du budget bois, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 43 640,56 € et un excédent d'investissement cumulé de 7 310,30 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter en 2023 comme suit l'excédent de fonctionnement :
 - Au compte 1068 année 2023 : 6 316,10 €
 - En report au compte 002 : 37 324,46 €
- De reporter l'excédent de 7 310,30 € au compte 001 du budget primitif 2023 bois.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041310-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

AFFECTATION DES RESULTATS
2022 BUDGET RESIDENCE DES
FORGES

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le compte administratif 2022 du budget Résidence des Forges, faisant apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 30 487,81 € et un déficit d'investissement 154 602,84 €,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'affecter 30 487,81 € au compte 1068 IR du budget primitif Résidence des Forges 2023.
- De reporter le déficit d'investissement de 154 602,84 € au compte 001 du budget primitif Résidence des Forges 2023.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041312-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE
de présents 19
de conseillers en exercice 22
de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
COMMUNE

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le Budget Primitif 2023 de la COMMUNE qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 3 462 981,00 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 142 317,74 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041313-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
BOIS

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le Budget Primitif 2023 du BOIS qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 82 706,46 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 13 626,40 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041314-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
RESIDENCE DES FORGES

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le Budget Primitif 2023 de la Résidence des Forges qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 50 340,00 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 183 345,84 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041311-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

VOTE DES TAUX 2023

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux de l'année 2023 comme suit :

Taux de la taxe foncière sur le bâti : 35,00 %
Taux de la taxe foncière sur le non bâti : 92%
Taux de la taxe d'habitation : 11,15 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, fixe les taux 2023 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) = 35,00 %
- Taxe foncière (non bâti) = 92,00%
- Taxe d'habitation = 11,15 %

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041315-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

TRAVAUX SYLVICOLES EN 2023
: DEVIS ONF

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire présente et commente au Conseil Municipal le devis de travaux O.N.F. pour l'exercice 2023.

En 2023, les travaux envisagés en forêt communale sont estimés comme suit :

- Investissement = 7 317,05 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- accepte le devis de travaux ONF qui s'élève à 7 317,05 € HT
- autorise le maire à signer ce devis.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV20230401316-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

REMISE DE LOYER A LA MARPA

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire rappelle que le loyer actuel versé par l'association « les Rives de l'Allaine » pour les locaux de la MARPA s'élève à 114 000 € par an (12 x 9 500 €).

Depuis la crise sanitaire liée au Covid, la MARPA a perdu plusieurs résidents et la structure, depuis cette période éprouve des difficultés à trouver de nouveaux résidents.

Ces difficultés sont liées au nombre de décès dans les EPHAD depuis le début de l'année 2020 et à la perte de confiance certaine des personnes ciblées pour faire le pas dans une résidence pour personnes âgées.

Afin de soutenir financièrement la structure, le Maire propose :

- De procéder à une remise gracieuse sur le loyer de la MARPA au titre du mois d'avril 2023
- De signer un avenant n°5 actant cette remise gracieuse.

Le Conseil Municipal, moins 1 abstention, décide :

- De procéder à une remise gracieuse sur le loyer de la MARPA au titre du mois d'avril 2023
- D'autoriser le Maire à signer un avenant n°5 actant cette remise gracieuse.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le



ID : 090-21900536-20230413-GRV20230401316-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041317-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

SIGNATURE DE DEUX
PARCOURS EMPLOI
COMPETENCES

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 24/04/2023
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu les besoins en effectif liés aux activités du service jeunesse, Monsieur le Maire propose de recruter deux contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) comme suit :

Deux contrats d'une durée comprise entre 20 heures et 26 heures hebdomadaires à compter du mois d'avril 2023 pour une durée comprise entre 6 et 12 mois renouvelables selon les dispositifs en vigueur.

Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité de :

- Autoriser le Maire ou le premier adjoint à signer deux PEC d'une durée comprise entre 20 heures et 26 heures hebdomadaires à compter du mois d'avril 2023 pour une durée comprise entre 6 et 12 mois renouvelables.
- Entreprandre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces contrats.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041318-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

CREATION DE DEUX EMPLOIS
PERMANENTS SUR LE
FONDEMENT DE L'ARTICLE 1332-
8 1er DU CGCT

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 24/04/2023
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la création d'un centre municipal de santé, la commune de Grandvillars souhaite créer :

- un emploi permanent de médecin à temps complet pour exercer les fonctions de médecin à compter du 1^{er} août 2023.
- un emploi permanent de médecin à temps non complet (5/35ème) pour exercer les fonctions de médecin à compter du 1^{er} août 2023.

Au regard de la spécificité de ce métier, de l'expertise et des compétences attendues, il est constaté qu'aucun cadre d'emplois de la fonction publique territoriale ne permet de répondre à ce besoin. En conséquence, cet emploi pourra être pourvu par un contractuel relevant de la catégorie A conformément à l'article L.332-8 1° du Code général de la fonction publique qui permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux, lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptible d'assurer les fonctions correspondantes, de recruter un contractuel sur l'emploi permanent créé spécifiquement pour l'exercice de ces fonctions.

Les deux agents contractuels seront alors recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée initiale de 3 ans.

Le recrutement sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

Les agents contractuels devront justifier d'un diplôme de médecin.

La rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de médecin hors classe du cadre d'emplois du médecin territorial, à l'indice majoré minimum HEB2 et l'indice majoré maximum HEBbis 3.

Ainsi, la rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de médecin hors classe du cadre d'emplois du médecin territorial, par référence à l'indice majoré minimum 1013.

La rémunération comprendra par ailleurs un régime indemnitaire qui sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-8 1°,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant le besoin de *la* commune de Grandvillars,

DÉCIDE

Article 1 :

De créer :

- un emploi permanent de médecin de catégorie A à temps complet pour exercer les fonctions de médecin à compter du 1^{er} août 2023.
- un emploi permanent de médecin de catégorie A à temps non complet (5/35ème) pour exercer les fonctions de médecin à compter du 1^{er} août 2023.



Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 1° du Code général de la fonction publique et à signer les contrats afférents.

Article 4 :

De préciser que ces contrats seront d'une durée initiale de 3 ans renouvelables expressément, dans la limite de 3 ans.

Article 5 :

De préciser que la rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de médecin hors classe du cadre d'emplois du médecin territorial, à l'indice majoré minimum HEB2 et l'indice majoré maximum HEBbis 3.

La rémunération sera donc calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de médecin hors classe du cadre d'emplois du médecin territorial, par référence à l'indice majoré minimum 1013.

La rémunération comprendra par ailleurs un régime indemnitaire qui sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

Article 6 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Article 7 :

Que *Monsieur le Maire* est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041319-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

CREATION D'UN POSTE DE
SECRETAIRE COORDINATRICE
MEDICALE

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 24/04/2023
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la création d'un centre municipal de santé, la commune de Grandvillars souhaite créer :

- un emploi permanent de secrétaire coordinatrice médicale à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023.

Au regard de la spécificité de ce métier, de l'expertise et des compétences attendues, il est constaté qu'aucun cadre d'emplois de la fonction publique territoriale ne permet de répondre à ce besoin. En conséquence, cet emploi pourra être pourvu par un contractuel relevant de la catégorie C conformément à l'article L.332-8 1° du Code général de la fonction publique qui permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux, lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptible d'assurer les fonctions correspondantes, de recruter un contractuel sur l'emploi permanent créé spécifiquement pour l'exercice de ces fonctions.

L'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée initiale de 3 ans.

Le recrutement sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue aux décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel devra justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans le domaine médical et social et savoir utiliser les outils informatiques.

La rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à l'indice majoré minimum 355 et l'indice majoré maximum 473.

La rémunération pourra comprendre par ailleurs un régime indemnitaire qui sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-8 1^o,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant le besoin de la commune de Grandvillars,

DÉCIDE

Article 1 :

De créer :

- un emploi permanent de secrétaire coordinatrice médicale à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023.

Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 1^o du Code général de la fonction publique et à signer les contrats afférents.

Article 4 :

De préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 3 ans renouvelables expressément, dans la limite de 3 ans.

Article 5 :

De préciser que la rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à l'indice majoré minimum 355 et l'indice majoré maximum 473.

La rémunération pourra comprendre par ailleurs un régime indemnitaire qui sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

Article 6 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Article 7 :

Que *Monsieur le Maire* est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041320-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

CONVENTION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose la convention d'occupation du Domaine Public définissant les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre de la pose d'un repère de crue pour permettre de conserver une mémoire d'un évènement de crue historique.

Il s'agit d'une parcelle de 263 m3 en rive droite de l'Allaine dans la rue des Prés au droit d'une propriété privée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer la convention d'occupation du domaine public.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041321-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

SIGNATURE DE LA
CONVENTION AVANTAGE
BIBLIOTHEQUE 2023/2024

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 24/04/2023
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/04/2023
Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le maire expose que la commune est partenaire du Centre Régional d'Information Jeunesse et de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du dispositif carte avantages Jeunes avec la bibliothèque municipale de Grandvillars.

La Région Bourgogne Franche-Comté renouvelle la compensation financière de 5 € par abonnement consenti aux titulaires de la carte Avantages Jeunes 2023-2024. Pour recevoir cette participation, une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention de partenariat 2023/2024.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041322-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'UN SERVICE SIG
avec TDE90

Le Maire certifie que le procès verbal
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 24/04/2023
et que la convocation du Conseil Municipal
avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE RAPPORT DU MAIRE, VU ET ENTENDU,

Vu

✓ les dispositions de l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

✓ L'article 8-2 des statuts de Territoire d'Energie 90 qui stipule, conformément à l'article L5211-4-1 du CGCT que « *les services du syndicat peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.*

La convention de mise à disposition prévoit les conditions de remboursement par la collectivité des frais de fonctionnement du service ».

✓ L'article 7.2.7 des statuts de Territoire d'Energie 90 qui prévoit une compétence optionnelle au titre du système d'information géographique (SIG) et gestion de base de données ainsi rédigé:

« *A la demande des communes, et selon les règles fixées par le comité syndical, le Syndicat procède ou participe, à la réalisation, la gestion et l'exploitation de bases de données d'intérêt général et de SIG. Cela consiste notamment à :*

- *Doter les communes adhérentes du cadastre numérisé ;*
- *Doter les communes s adhérentes de moyens techniques permettant d'accéder à une ou plusieurs solutions de traitement de données spatiales cartographiques dans le but de mutualiser, de partager et d'utiliser une infrastructure de données géographiques ;*

- *Développer l'enrichissement, la diffusion des données alphanumériques et/ou graphiques de la plateforme par la numérisation de plans cadastraux, techniques ou autres et par l'intégration de données issues de tout type de producteurs qu'ils soient adhérents ou non au Syndicat ;*



- *Apporter aux adhérents les audits, conseils, études techniques, assistance, maintenance, formation et toute autre forme d'accompagnement concernant le SIG ;*
- *Procéder à la géolocalisation et à la géo-détection des réseaux (électricité, télécommunication, eau, assainissement...) ou de tout élément défini en concertation entre l'adhérent et le Syndicat, dans le but d'enrichir les données SIG ;*
- *Assister ou suppléer les communes dans leurs missions réglementaires concernant l'occupation du domaine public (DT, DICT, guichet unique...). »*

Territoire d'énergie propose une convention d'adhésion à la prestation de base de son service SIG, conclue sous la forme d'une mise à disposition de personnel et de moyens, pour une durée de trois

La période triennale objet de la présente convention s'établit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Le coût de la mutualisation est forfaitaire. Il est arrêté annuellement par le Président de Territoire d'Energie 90. Le coût pour l'année 2023 est de 2 300 € pour la commune.

Le conseil municipal doit délibérer sur l'adhésion de la commune pour cette période, proposée par le Territoire d'Energie 90, et autoriser la signature de la convention annexée de mise à disposition.

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le rapport du Maire,

- 1) décide d'adhérer au service SIG de Territoire d'Energie 90 pour la prestation de base
- 2) décide d'imputer la dépense de 2 300 € au budget de la commune
- 3) autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041324-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoints; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DEMANDE DE SUBVENTION

ADAPEI

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la demande de subvention formulée par l'ADAPEI du Territoire de Belfort,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de **200 €** (deux cents euros)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041323-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoint; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DEMANDE DE SUBVENTION LES
AMIS DES 4 SAISONS

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la demande de subvention formulée par « les amis des 4 saisons » de Delle,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de **200 €** (deux cents euros)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 090-219000536-20230413-GRV2023041325-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du ____13 avril 2023____

NOMBRE

de présents 19

de conseillers en exercice 22

de votants 22

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER, Mmes Anissa BRIKH, Claudia RERAT, Virginie COTTET, Adjoints; MM. Yves CARPENTIER, François ENDERLIN, Christian GAILLARD, Christophe REGNAULT, Gabriel KUENY, Pierrick BITARD, Djamel BENISID, Mmes Agnès LIGIER, Evelyne SCHMITT, Michèle MENDES, Sophie GUYON, Céline HAMADI, Catherine CREPIN.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

-----OBJET-----

DEMANDE DE SUBVENTION
SEISME TURQUIE

Le Maire certifie que le procès verbal de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24/04/2023 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 07/04/2023

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Benaïssa AÏT TALEV.	M. Jean-Marc PELLETIER	12 avril 2023
Mme Sophie RICHERT	Mme Virginie COTTET	12 avril 2023
M. Pierrick BITARD	M. Gabriel KUENY	12 avril 2023
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
Mt	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. e Lise OLEI, Sophie GUYON

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Anissa BRIKHI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre du séisme qui a frappé le sud de la Turquie le 6 février 2023,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de **1 000 €** (mille euros) et de le verser à l'Association des Maires de France.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT